

Bilan de la concertation sur la révision du Règlement Local de Publicité (RLP)

Conformément aux articles L.581-14 et L581-4 du code de l'environnement, le règlement local de la publicité, des enseignes et préenseignes (RLP) est élaboré, révisé et modifié conformément aux procédures d'élaboration, de révision et de modification des plans locaux d'urbanisme définies au titre V du livre 1er du code de l'urbanisme. Ainsi, les modalités de concertation ont été définies, conformément à l'article L.300-2 du code de l'Urbanisme dans la délibération prescrivant la révision du RLP ;

Lors de la séance du 11 avril 2019, le conseil municipal a délibéré sur la prescription de la révision et sur la concertation sur la révision du RLP, il a défini les objectifs et les modalités de la concertation de population qui prévoyaient:

- Affichage,
- Insertion dans une publication,
- Information des habitants et des professionnels par la publication d'avis sur le site internet de la commune,
- Ouverture d'un registre dans le but de recueillir les observations du public;
- Organisation d'une réunion publique,
- Organisation d'une réunion technique.

La consultation du public précédant la délibération du 05 septembre 2019 arrêtant le projet de RLP s'est déroulée selon les modalités suivantes:

La prescription de la révision du RLP a été affichée en mairie en date du 16/04/2019, publiée dans le Progrès en date du 22/04/2019 et sur le site internet de la commune en date du 04/06/2019.

Un dossier de concertation sur support papier a été réalisé sur le projet et a été tenu à disposition du public en Mairie à partir 06/05/2019, ainsi qu'un registre qui a été mis à disposition du public pour recevoir les observations. Ce dossier a comporté l'ensemble des éléments produits au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

Une réunion technique a eu lieu le 02/07/2019. Elle portait sur la démarche du RLP ainsi le cadre juridique de ce document, ainsi que la traduction réglementaire des objectifs de la révision du RLP. Les participants (personnes publiques associées, associations patrimoniales, professionnels de l'affichage et des enseignes, représentants des commerçants et artisans) qui avaient reçu une ébauche de règlement, avaient été invités par courrier en date du 29/05/2019.

La réunion publique du 02 juillet 2019 portait sur la présentation du projet de règlement local de publicité, des enseignes et préenseignes formalisé (avec un rappel du cadre juridique de la démarche et du document de RLP en lui-même). Cette réunion a été annoncée avec une invitation des associations locales et une diffusion sur le site internet et les panneaux d'affichage le 04/06/2019.

La prise en compte des remarques sur le registre de concertation:
- aucune remarque n'a été émise sur le registre.